



40

SNUipp65 BP 841 65008 TarbesCedex

- Siège : École Jules Ferry Rue André Breyer à Tarbes
- Tel : 05 62 34 90 54
- Fax : 05 62 34 91 06
- Email : snu65@snuipp.fr
- Site : <http://65.snuipp.fr/>

C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

Le diable se cache dans les détails ...

Alors que les déclarations de bonnes intentions regorgent dans l'exposé des motifs de la Loi Peillon, en lisant en détail le projet de loi, les inquiétudes grandissent ...

Quelques exemples :

le projet

- confirme l'école du socle qui substitue à la transmission des connaissances et à la construction des savoirs, l'acquisition de compétences.
 - ouvre la voie de l'école du socle en instituant les conseils école/collège, les échanges de services, à titre dérogatoire pour l'instant, entre 1er et 2nd degré. L'idée d'un cycle CM2/6ème n'est pas abandonnée.
 - ne modifie en rien les réformes en cours au collège comme au lycée.
 - confirme la poursuite de la formation sous le régime de la mastérisation, en aggravant la précarité des futurs enseignants et en créant des emplois d'avenir professeurs qui n'ont rien à voir avec les pré-recrutements que nous demandons.
 - modifie les rythmes scolaires en alourdissant la semaine de travail des enseignants : mercredi matin constamment travaillé, mercredi après-midi rongé par les animations pédagogiques, et sans réel allègement de la journée.
- Travailler plus pour gagner moins alors que le pouvoir d'achat des enseignants régresse sans cesse depuis 2000, alors qu'une augmentation légitime est attendue par la profession !**
- confirme la « territorialisation » de l'école en décentralisant ses missions essentielles (formation professionnelle initiale, orientation scolaire)
 - introduit les collectivités territoriales dans le fonctionnement de l'école par le biais des projets éducatifs territoriaux dans le premier degré et la complémentarité à mettre en place avec le péri-scolaire pour les activités dans les domaines culturels et sportifs.
 - maintient les contrats d'objectifs dans le 2nd degré (établissement / rectorat) en y ajoutant la contractualisation avec la collectivité territoriale dans le second degré.

Ce ne serait plus l'école de la République mais l'école des Territoires !

- prévoit l'entrée des entreprises dans les établissements d'enseignement du second cycle du secondaire.
- pour la prise en compte de la difficulté scolaire, aucune mention des RASED, et une seule fois dans l'annexe, rédigée ainsi : « les missions et le fonctionnement des RASED évolueront pour concevoir des relations et des complémentarités dans l'ensemble des dispositifs d'aide ».

- aucun cadrage sur les effectifs des classes !!!

Pour le SNUipp.FSU65, ce projet ne rompt pas avec les précédentes orientations imposées à l'école et ne répondra pas aux besoins éducatifs de notre pays.

Pour le SNUipp.FSU65, ce projet est inacceptable et nous portons la volonté d'obtenir son retrait en l'état !

C'est d'une autre refondation dont l'Ecole de la République a besoin, elle ne doit pas se construire dans la précipitation, mais s'appuyer sur la concertation avec tous les personnels et une réelle négociation avec leurs représentants syndicaux.

Le SNUipp.FSU65 prendra toute sa part dans la construction des mobilisations nécessaires à l'instauration d'un rapport de forces.

cordialement

roselyne bergé-sarthou et joëlle noguère



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, *ensemble* on les défend !

